

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N° DE-2022-204

L'an deux mil vingt-deux, le 7 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à 20h40), M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de 18h24), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU (à partir de 20h58), Mme DELOBEL, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (à partir de 19h25), Mme BROCARD (à partir de 21h08), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBÉ à M. CORRÉGÉ, Mme LAUQUÉ à M. LACASSAGNE, M. LAIGUILLON à M. UGALDE, Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALLEMAN, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à de 19h06), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO (à partir de 19h25), M. ETCHETO à Mme DUPREUILH (jusqu'à 19h25), Mme BROCARD à Mme LIOUSSE (jusqu'à 21h08)

Absent(s) :

Mme LOUPIEN-SUARES (à partir de 20h40 pour le vote des délibérations n° DE-2022-226 à 261), Mme ZITTEL (jusqu'à 18h24 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 203), Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU (jusqu'à 20h58 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 227), Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à 19h25 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 207)

Secrétaire :

M. ERREMUNDEGUY

Entendu le rapport de Mme HARDOUIN-TORRE,

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE – Budget participatif - Projet "Les cheveux gris dans le vent" - Signature d'une convention de partenariat et de financement avec l'association "A vélo sans âge".

Dans le cadre de sa démarche de dialogue citoyen, la Ville de Bayonne a renouvelé cette année, et pour la deuxième fois, son action en faveur d'un Budget Participatif. Cette démarche collaborative a consisté au lancement d'un appel à projets auprès des citoyens. Les projets présentés devaient favoriser la transition écologique solidaire et citoyenne, donner à l'échelle de la Ville des solutions concrètes pour aller vers moins de dépendance (énergétique, alimentaire, consommation de ressources, etc.), vers une société plus collective et qui améliore le bien-être.

Ainsi, les projets répondant aux critères d'éligibilité ont été soumis au vote des Bayonnais (à partir de 9 ans), en octobre 2022. 11 projets entrant dans l'enveloppe des 300 000 € budgétée par la Ville, ont été lauréats. Leurs réalisations par les services municipaux en collaboration étroite avec les porteuses et porteurs de projets respectifs sont programmées pour la période de novembre 2022 à avril 2024.

Classé 6ème, le projet « Les cheveux gris dans le vent » a été largement plébiscité par les votants bayonnais. Il consiste à faire l'acquisition d'un vélo triporteur de type rickshaw pour permettre à des bénévoles de promener au grand air des personnes en perte de mobilité. Ce projet permet à l'équipage de s'évader en profitant du patrimoine et de la nature.

Les deux porteuses du projet s'appuient sur l'association « A vélo sans âge – France » qui développe ce type d'action inclusive dans de nombreuses villes.

La Ville de Bayonne au travers de la présente convention, s'engage à soutenir ce projet, en apportant soit à l'Association « A vélo sans âge – France » soit directement à son antenne locale bayonnaise en cours de création, les fonds nécessaires, un appui logistique ponctuel et la mise à disposition d'un lieu de stockage du vélo triporteur.

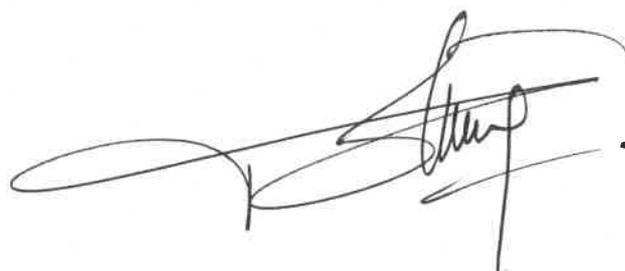
Ainsi, il convient de formaliser les modalités de financement et de partenariat du projet ainsi que les rôles respectifs de chacun des membres signataires.

Par conséquent, au regard des éléments précédemment cités, il est demandé au Conseil municipal :

- d'accorder à l'association « A vélo sans âge » une subvention de 12 000 euros ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat et de financement ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne
Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services